

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
du 15 mars 2019

**n°05 - D 15.03.2019**

*L'an deux mil dix-neuf, le quinze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.4. Demandes de remises gracieuses**

**Membres présents :** CARON FASAN Marie-Laurence, LBATH Ahmed, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, ROGEAT Elise.

**Membres représentés :** LEBARBE Thomas (procuration à LBATH Ahmed), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), CHATEL Murielle (procuration à GUINET Eric), PAPA Françoise (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2019 ;

Considérant d'une part l'impossibilité pour un étudiant de payer la totalité de ses droits d'inscription 2018/2019 en raison de graves difficultés financières ; que le montant restant dû s'élève à 162,00€ ;

Considérant d'autre part l'impossibilité pour un agent de verser le montant de 841,38€ dû à l'établissement en raison de difficultés financières ;

Considérant qu'il est proposé dans ces deux cas d'accorder une remise gracieuse ;

*Le conseil d'administration propose au Président de l'UGA d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 162,00€ pour l'une et de 841,38€ pour l'autre.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	9
Membres représentés	5
Nombre de votants	14
Voix favorables	0
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, au Président de l'UGA d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 162,00€ pour l'une et de 841,38€ pour l'autre.**

Publié le : 20/3/19  
Transmis au Rectorat le : 20/3/19

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 mars 2019

Pour le Président et par délégation

La Directrice générale des services adjointe,

Martine PEVET

Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Martine PEVET